

COMMUNIQUÉ

Nouvelle politique de sécurité routière (VESIPO) de la Confédération

La fin ne justifie pas tous les moyens

La Fédération routière suisse FRS demande que la nouvelle politique de sécurité routière de la Confédération soit basée sur des objectifs réalistes. Ces derniers doivent être définis sous la forme de valeurs indicatives et non pas de valeurs limites.

Personne ne contestera la nécessité de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route. Personne ne veut des morts et des blessés. Cela dit, la Suisse est l'un des pays les plus sûrs d'Europe du point de vue du trafic routier, comme le confirme la statistique des accidents 2001/2002. Compte tenu de la densité du trafic, la Suisse surclasse même la Suède. Ce résultat réjouissant est le fruit des efforts déployés par les organisations privées, l'économie et les pouvoirs publics. Depuis les années cinquante, déjà, des mesures de sécurité routière sont prises au niveau de la technique, de l'éducation, de l'information et des infrastructures.

La Fédération routière suisse FRS et les organisations et associations qui lui sont affiliées poursuivront cet effort dans les années à venir. La réduction du nombre et de la gravité des accidents demeure un objectif incontesté. Néanmoins, la «Vision Zéro», à savoir zéro mort et zéro blessé grièvement atteint, n'est pas réaliste et ne peut être concrétisée même avec toutes les mesures proposées par le Bureau de la prévention des accidents (bpa).

Un objectif, qui, d'emblée, doit être considéré comme irréalisable, est trop ambitieux. Cette manière de faire paralyse l'engagement des milieux concernés. Elle est contre-productive en ce sens que bon nombre de mesures proposées par le bpa ont un caractère hautement politique et restreignent la liberté d'action et de décision des usagers de la route.

Il convient donc de formuler des objectifs réalistes. Ces objectifs ne doivent pas être définis sous la forme de valeurs limites, mais être fixés comme des valeurs indicatives. Il n'est pas acceptable que n'importe quelle mesure puisse être prise et même renforcée lorsque un certain nombre d'accidents est atteint. Ce principe n'a déjà pas fonctionné lors de l'application du concept de protection de l'air (limitations à 30 km/h dans toutes les localités et à 80/100 km/h sur les autoroutes).

Des mesures qui visent à restreindre la mobilité et à influencer les habitudes de mobilité des usagers de la route seront difficiles à imposer. La population et l'économie n'acceptent pas des restrictions et des répressions. Elles ne placent certainement pas la sécurité routière au-dessus des droits fondamentaux que sont le libre choix du moyen de transport et la protection de la sphère privée.

Dans la sécurité routière comme dans d'autres domaines, la fin ne justifie pas tous les moyens. Aussi, est-il absolument indispensable que les conditions suivantes, qui régissent d'ailleurs toute activité de l'Etat, soient respectées: la VESIPO doit être applicable, financièrement supportable, économique ainsi que politiquement et socialement acceptable.

Berne, le 30 avril 2003